



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Arrêté n° 2001 / 2822

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain

---:---:---

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n°87-565 du 25 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques naturels, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles;

VU l'article L.562-1 du Code de l'environnement ;

VU les arrêtés du 5 septembre 2000 renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention,

VU la circulaire du 24 novembre 2000 relative aux arrêtés susvisés,

VU les arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle comptabilisés sur les territoires des communes du département du Val-de-Marne suite à des risques par affaissements et effondrements de terrain,

CONSIDERANT l'existence de risques par affaissements et effondrements de terrain dans le département du Val-de-Marne dus à la présence d'anciennes carrières ou souterrains,

CONSIDERANT la nécessité de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les mesures d'interdiction et les prescriptions à y mettre en œuvre,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture et du Directeur Départemental de l'Équipement,

ARRETE

Article 1^{er} - L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain est prescrit sur le territoire des communes d'Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

Article 2 - Le périmètre mis à l'étude est constitué de l'ensemble des territoires des communes visées à l'article précédent.

Article 3 - La Direction Départementale de l'Equipement est chargée d'instruire le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain.

Article 4 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes visées à l'article 1^{er} et publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la région Ile-de-France
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Préfet de Seine-Saint-Denis
- M. le Préfet de Seine et Marne
- M. le Préfet de l'Essonne
- M. le Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses
- M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne
- M. le Préfet, Directeur régional de l'équipement Ile-de-France
- M. le Directeur régional de l'environnement

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

D. BARTIER

Dominique BARTIER.

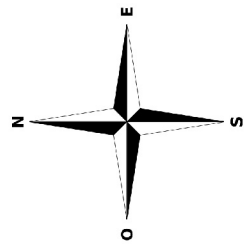
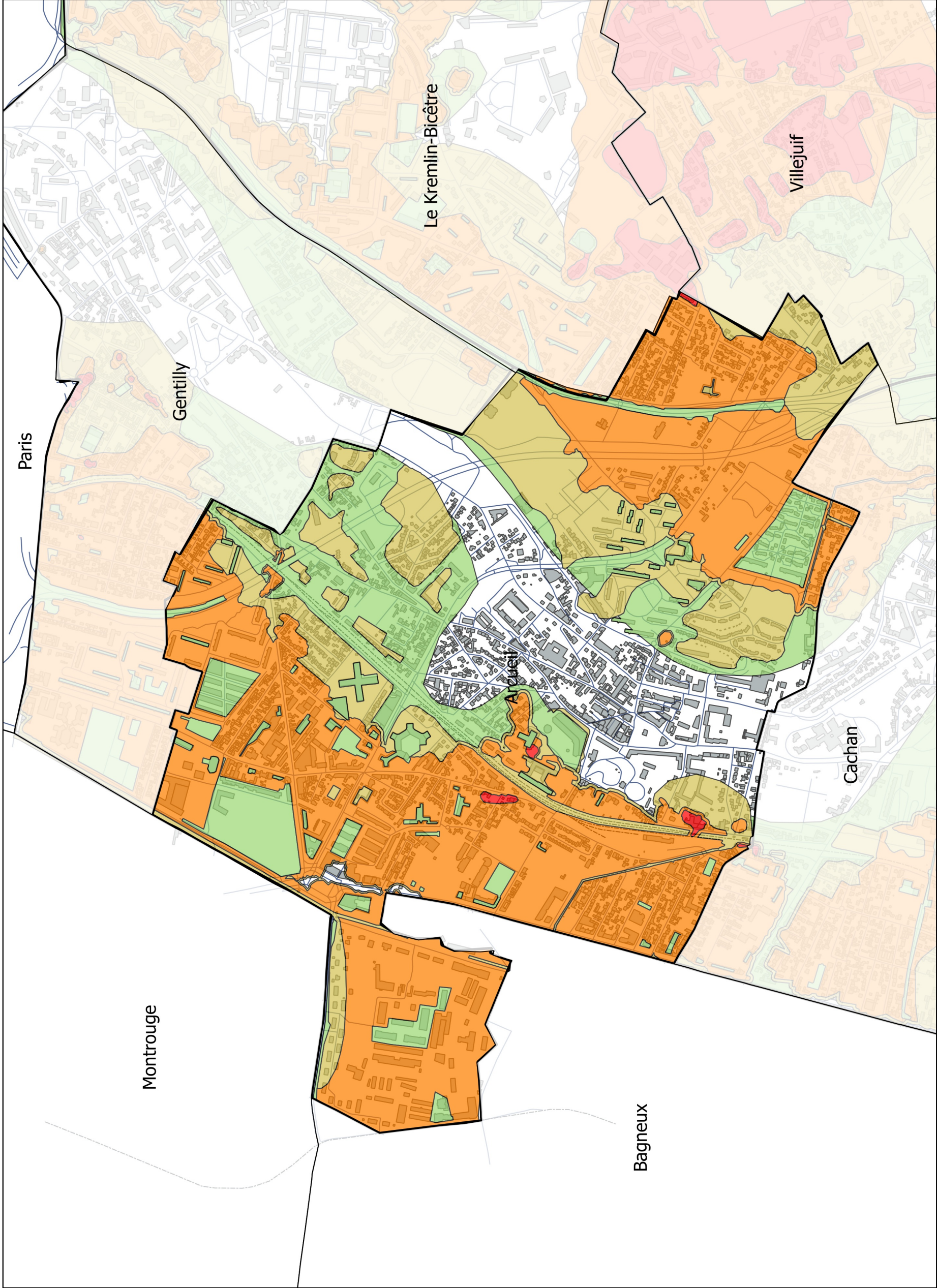


Fait à Créteil, le 1^{er} août 2001

Signé : Pierre MIRABAUD.

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

Commune de Arcueil (94)



Légende

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible
- voie ferrée
- route



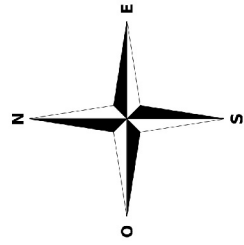
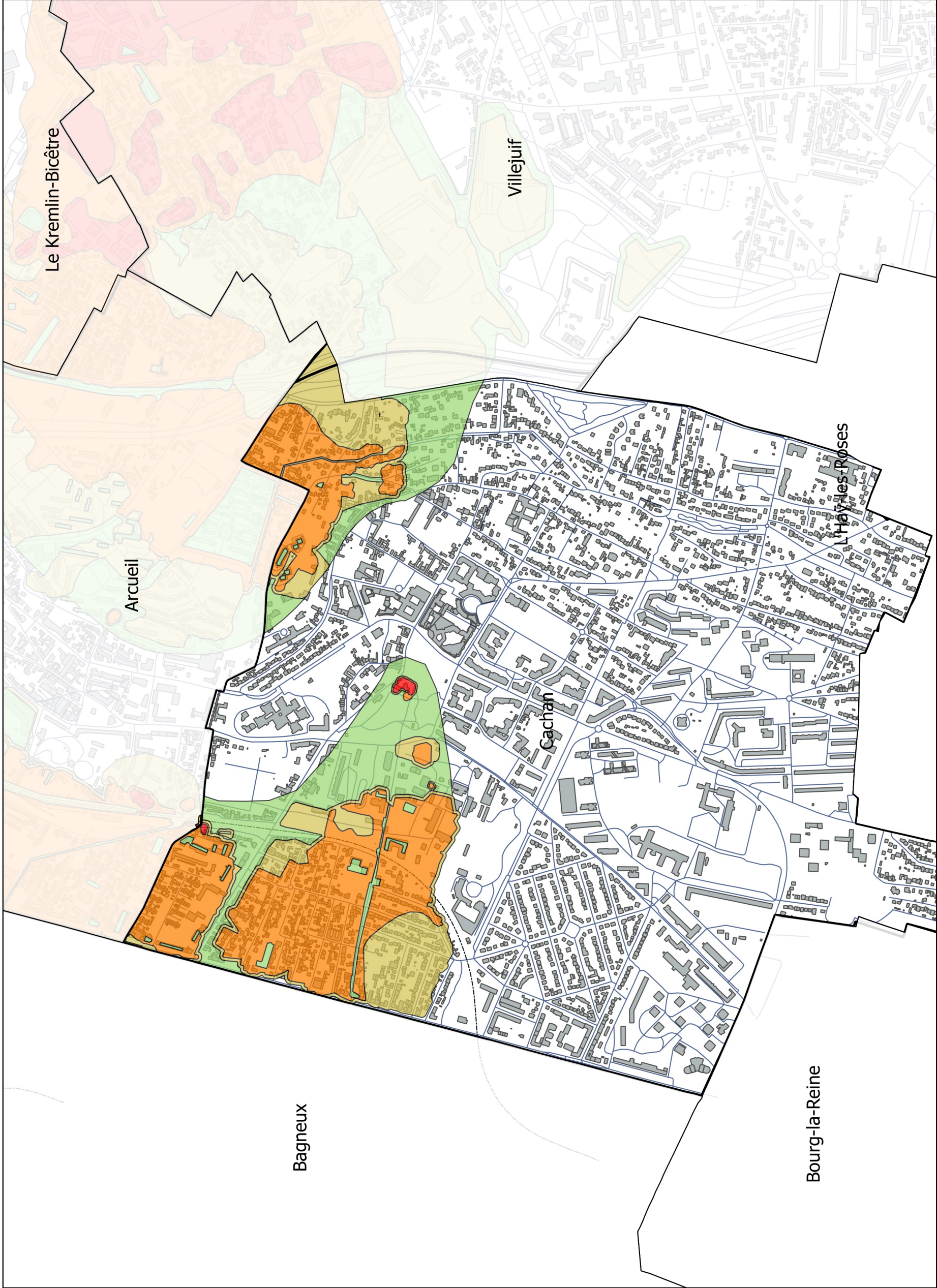
PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie
UD75/PIRIN

Sources : IGC - DRIEE
Réalisation : 01/2019

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

Commune de Cachan (94)



Légende

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible
- voie ferrée
- route

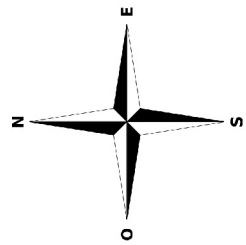
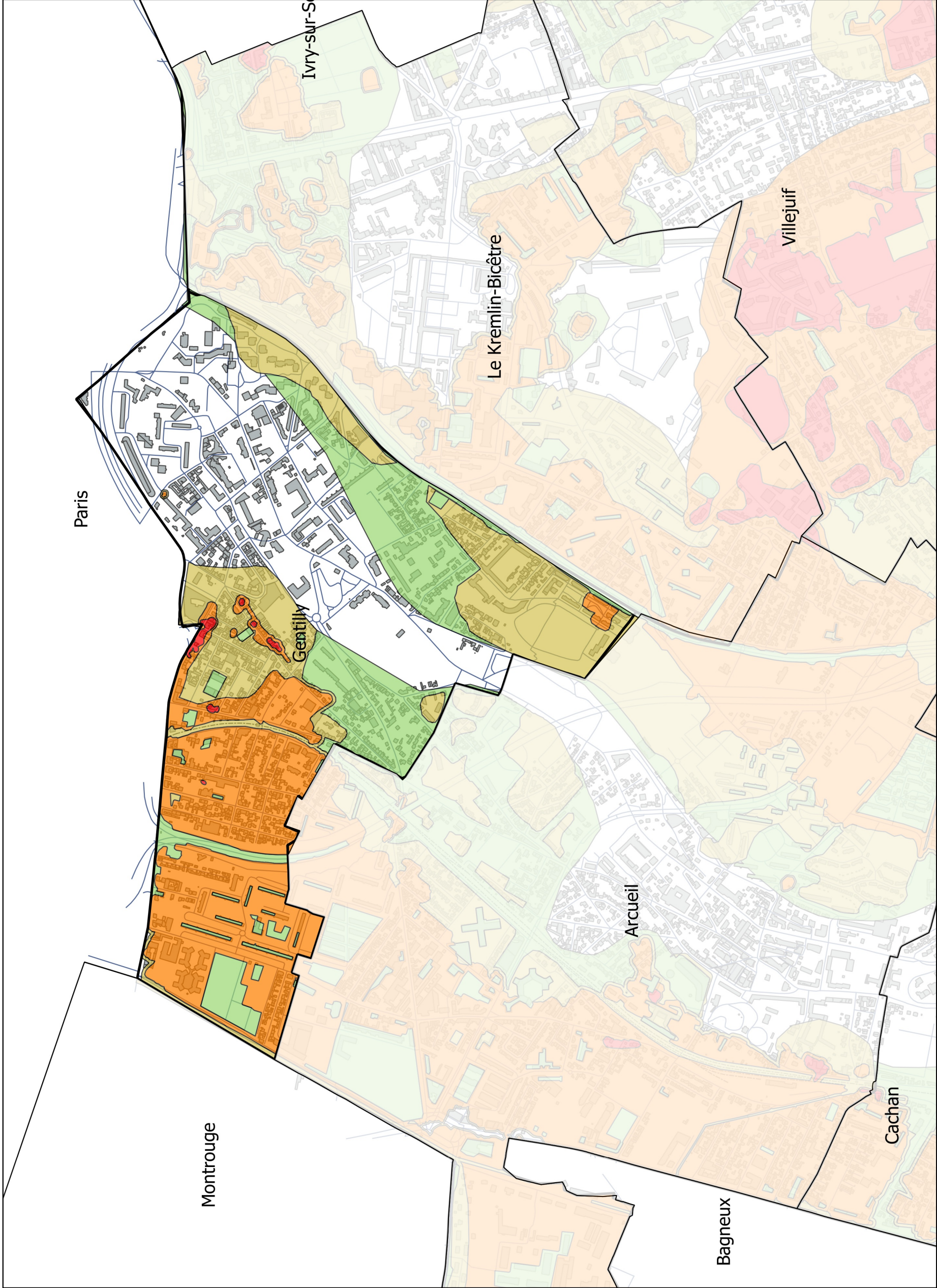


Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie
UD75/PIRIN

Sources : IGC - DRIEE
Réalisation : 01/2019

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

Commune de Gentilly (94)



Légende

- Aléa très fort
 - Aléa fort
 - Aléa modéré
 - Aléa faible
 - voie ferrée
 - route
- 0 250 500 m



Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie
UD75/PIRIN

Sources : IGC - DRIEE
Réalisation : 01/2019



Paris

Charenton-le-Pont

Le Kremlin-Bicêtre

Ivry-sur-Seine

Alfortville

Villejuif

Vitry-sur-Seine

Légende :

- Limites communales
- Limites parcellaires

Zones d'aléas

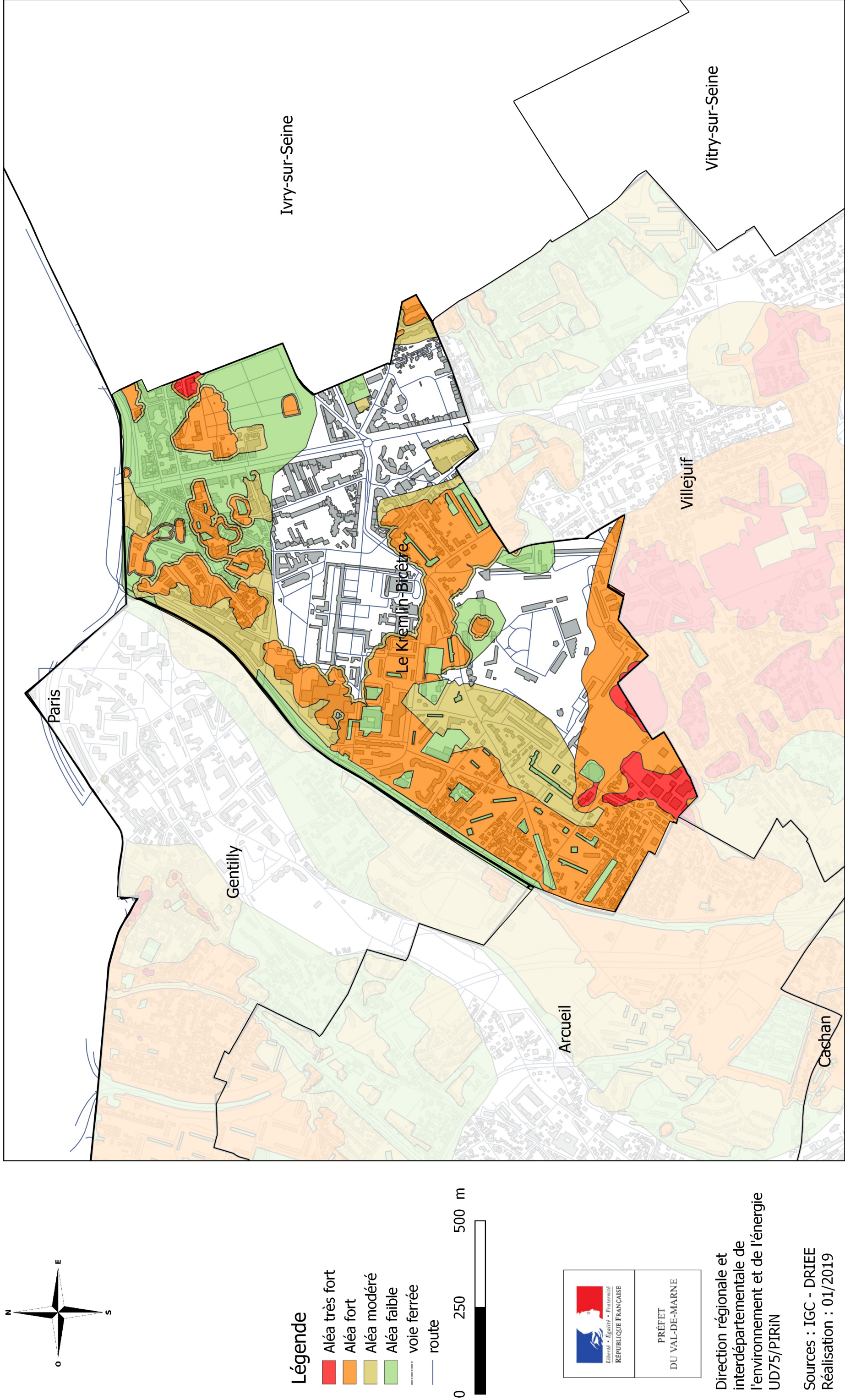
- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Echelle : 1/5000
Système de coordonnées :
RGF93 / Lambert-93
Sources :
- © IGN-BD TOPO® 2020
(limites communales et
parcellaires)
- IGC 75
- Cerema
- DRIEAT
Format d'impression : A1
Réalisation :
DRIEAT/SPR/DRM/FO

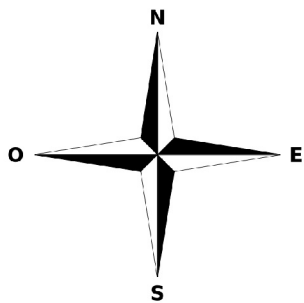


Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

Commune du Kremlin-Bicêtre (94)

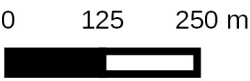


Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
Commune de Thiais



Légende :

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible



Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Pôle interdépartemental de prévention des
risques naturels

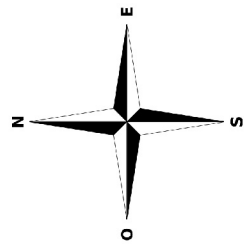
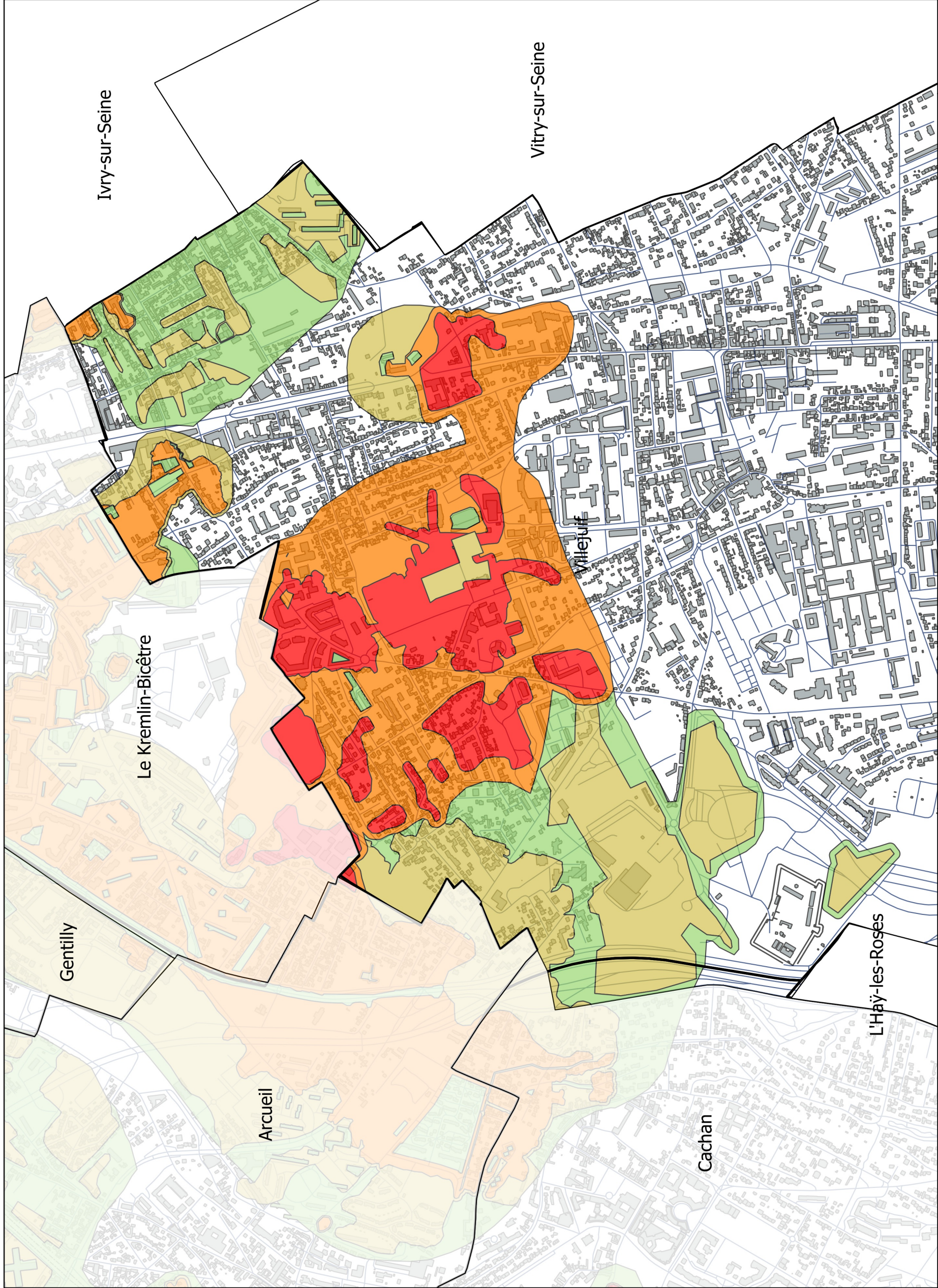
Date : octobre 2017
Echelle : 1/10000
Format d'impression : A3
Données : CEREMA
Fond de carte : BD Topo 2011



PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

Commune de Villejuif (94)



Légende

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible
- voie ferrée
- route



Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie
UD75/PIRIN

Sources : IGC - DRIEE
Réalisation : 01/2019

0 250 500 750 1000 m



Légende :
[] Limites communales
[] Limites parcellaires
Zones d'aléas
[] Aléa très fort
[] Aléa fort
[] Aléa moyen
[] Aléa faible

Echelle : 1/5000
Système de coordonnées :
Système UTM
Source : IGN, PIGN, 2020
[] Limites communales et
parcellaires
[] Cadastre
[] IGN
Format d'impression : A0
DMS/AT/SD/SH/DF/DO